



TARN-ET-GARONNE
tarnetgaronne.fr

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 22 et 23 juin 2023

CD20230622_60
id. 1625

Le 22 juin 2023 à 09h30, les membres du Conseil départemental, légalement convoqués, se sont réunis, à l'Hôtel du Département sous la présidence de Madame Marie-Claude NÈGRE, 1ère Vice-Présidente.

Nombre de conseillers départementaux : 30
Quorum : 16

Sont présents :

M. ALBUGUES, M. BELLOC, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BÉSIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CASTAGNÉ, M. CROS, Mme DELBREIL, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, M. GONZALEZ, Mme HEULLAND, Mme IUS, Mme LE CORRE, Mme MAURIÈGE, Mme MORVAN, Mme NÈGRE, Mme RABAULT, Mme SARDEING, Mme SINOPOLI, M. VAISSIÈRES.

Sont représentés :

M. ASTRUC (pouvoir à Mme MAURIÈGE), M. BAYLET (pouvoir à Mme LE CORRE), Mme COLOMBIÉ (pouvoir à M. BÉSIERS), Mme DELCHER (pouvoir à Mme DELBREIL), Mme DUCASSÉ (pouvoir à M. BEQ), M. LOPEZ (pouvoir à M. ALBUGUES), M. PÉCOU (pouvoir à Mme HEULLAND).

Sont absents :

Monsieur WEILL.

Le quorum légal est atteint, l'Assemblée départementale a délibéré.

DÉLIBÉRATION

**INSTITUT MÉDICO-ÉDUCATIF ET PROFESSIONNEL DE TARN-ET-GARONNE - ÉTAT RÉALISÉ DES RECETTES ET DES DÉPENSES (ERRD)
2022**

Madame la vice-Présidente a l'honneur de soumettre à l'examen de l'Assemblée départementale l'état réalisé des recettes et des dépenses (ERRD) 2022 de l'institut médico-éducatif et professionnel (IMEP) de Tarn-et-Garonne, tel qu'il a été présenté à la commission de surveillance de l'établissement.

Dépenses de fonctionnement : 2 660 500,62 €

Le total des dépenses de fonctionnement est en augmentation.

	2021	2022	Évolution
Charges d'exploitation courante (groupe 1)	288 902,83	303 420,54	5,03 %
Charges de personnel (groupe 2)	2 045 910,59	2 166 646,22	5,91 %
Charges afférentes à la structure (groupe 3)	213 095,13	190 433,86	- 10,63 %
Total des dépenses de fonctionnement	2 547 908,55	2 660 500,62	4,42 %

Les dépenses du groupe 1 sont en légère augmentation par rapport à l'année 2021.

En ce qui concerne le groupe 2, on comptabilise des dépenses autres que les salaires du personnel sont comptabilisées comme :

- la rémunération du médecin généraliste qui assure les consultations médicales auprès des jeunes pensionnaires, qui est établie sur la base d'un tarif conventionné d'honoraires non soumis aux charges sociales (1 500 €). Cette convention a pris fin en mars 2022 ;
- des frais de médecine du travail (3 859,40 €) ;
- des frais médicaux liés à une maladie professionnelle reconnue et des accidents de service (2 702,58 €) ;
- des frais médicaux d'expertises (86 €) ;
- le rattachement de charges pour la mutualisation des heures syndicales (17 400 €).

La diminution des charges du groupe 3 s'explique par la baisse des amortissements.

Recettes de fonctionnement : 2 778 446,47 €

Le budget de l'IMEP est financé par les dotations versées par l'Agence régionale de santé (ARS), le budget départemental n'intervenant que pour des coûts mutualisés au niveau du personnel. Ainsi, en 2022, la participation du Département s'est élevée à 4 373,85 € (0,16 % des recettes de fonctionnement) alors que les versements de l'ARS représentent sur la même période 2 651 490 € (95 % des recettes totales).

	2021	2022	Évolution
Produits de la tarification (groupe 1)	2 514 000,08	2 719 439,24	8,17 %
Autres produits relatifs à l'exploitation (groupe 2)	44 293,14	43 857,23	-0,98 %
Produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables (groupe 3)	32 635,88	15 150,00	- 53,58 %
Total des recettes de fonctionnement	2 590 929,10	2 778 446,47	7,24 %

Les recettes du groupe 1 ont augmenté de 8,17 % par :

- le taux d'actualisation de la dotation globale aux collectivités revalorisé à 2,35 % soit un complément de crédits de 47 510 € ;
- une enveloppe complémentaire de 2 198 € au titre des mesures du SEGUR.

Le groupe 2 est stable par rapport à l'exercice 2021.

Le groupe 3 est en diminution de 54 % par rapport à l'exercice 2021 car la reprise de provisions réglementées pour le renouvellement des immobilisations n'a pas été effectuée en 2022.

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Recettes (réelles + ordre)	2 778 446,47 €
Report résultat de 2021	0,00 €
Dépenses (réelles + ordre)	2 660 500,62 €
Excédent de fonctionnement.....	117 945,85€

Affectation du résultat de fonctionnement :

L'excédent de fonctionnement de 117 945,85 € sera proposé en affectation, lors de la décision modificative n°1, en totalité pour financer l'investissement (compte 10682).

Dépenses d'investissement : 502 274,91 €

	2021	2022	Évolution
Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,0 %
Immobilisations corporelles	28 834,55	69 472,09	140,93 %
Immobilisations en cours	106 121,20	432 802,82	307,84 %
Total des dépenses d'investissement	134 955,75	502 274,91	272,18%

Ont été réalisés :

- la toiture du garage et des ateliers ainsi que le désamiantage du bâtiment « buanderie » ;
- l'acquisition d'un bus 22 places d'occasion ;
- les travaux de mise en accessibilité et la réfection de certains espaces du second bâtiment « I Sud ».

Recettes d'investissement : 254 766,65 €

- Le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) perçu en 2022 s'élève à 22 138,15 €.
- La capacité d'autofinancement (CAF) s'élève à 232 628,50 €.

Fonds de roulement net global au 1^{er} janvier 2022	1 271 579,81 €
Diminution du fonds de roulement net global	- 247 508,26 €
Fonds de roulement net global au 31 décembre 2022	1 024 071,55 €

L'exercice 2022 enregistre un prélèvement sur le fond de roulement de 247 508,26 €

*
* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1612-12 et L.3312-5,

Vu l'avis de la commission de surveillance de l'institut médico-éducatif et professionnel de Tarn-et-Garonne,

Vu l'avis de la 1ère commission : Finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve le compte de gestion 2022 du payeur départemental concernant l'institut médico-éducatif et professionnel de Tarn-et-Garonne, tel que présenté supra ;
- Approuve l'état réalisé des recettes et des dépenses 2022 de l'institut médico-éducatif et professionnel de Tarn-et-Garonne, lequel fait apparaître un excédent de fonctionnement de 117 945,85 € et dont les résultats sont en parfaite concordance avec le compte de gestion 2022 de Monsieur le payeur départemental ;
- Approuve l'affectation de l'excédent de fonctionnement de 117 945,85 € en réserves d'investissement (compte 10682).

Adopté à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 05/07/2023 Reçu en préfecture le 06/07/2023 Publié le 07/07/23 ID : 082-228200010-20230623-1894-DE-1-1

La 1ère Vice-Présidente,

Marie-Claude NÈGRE